

Ce formulaire est une demande de compatibilité d'une centrale d'autoproduction au réseau électrique d'Electris.

Prière de retourner ce formulaire **complété et signé** à : Electris par Hoffmann Frères Energie et Bois s.à r.l., B.P. 22, L-7501 Mersch ou à raccordement@electris.lu.

Veuillez également prendre connaissance des instructions présentes dans le document.

Adresse de production

Nom lotissement, résidence : _____
Rue : _____ Nr. : _____
Code postal : L- _____ Localité : _____

Données Client

	Preneur du raccordement/Propriétaire	Exploitant de l'équipement de production autonome	Fournisseur de l'équipement de production autonome
Nom	_____	_____	_____
Prénom	_____	_____	_____
Nom de l'entreprise	_____	_____	_____
Nr. / Rue	_____	_____	_____
Code postal / Localité	_____	_____	_____
Pays	_____	_____	_____
E-mail	_____	_____	_____
Téléphone	_____	_____	_____
Mobile	_____	_____	_____
Date	_____	_____	_____
Signature	_____	_____	_____

Electricien

Nom de l'entreprise	_____
Nr. / Rue	_____
Code postal / Localité	_____
Personne de contact	_____
E-mail	_____
Mobile	_____

Cachet de l'électricien et n° RCS : _____	Signature de l'électricien
_____	_____

Energie primaire

- Solaire Eolienne Hydroélectrique Biogaz Gaz de décharge
 Gaz des stations d'épuration d'eaux usées
 Autre : _____

Données de l'installation

		Seulement pour éolienne	
Puissance des panneaux (PV)	kWp	Puissance de pointe S_{max}	kVA
Puissance active P_{Amax}	kW	Moyenne de durée de	s
Puissance totale S_{Amax}	kVA	Coefficient flicker c	
Tension nominale U_N	V	Régulation du vent	<input type="checkbox"/> Stall <input type="checkbox"/> Pitch
Courant nominale I_N	A	Démarrage du générateur en mode moteur ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Courant de court-circuit I_k	A	→ Si oui, Courant de démarrage	A

Date première mise en service (prévue)			
Nombre d'installations identiques	Type	Constructeur	

Mode opératoire

- Injection de la totalité de l'énergie au réseau ? Oui Non
 Injection partielle de l'énergie au réseau ? (Autoconsommation avec injection du surplus au réseau) Oui Non
 Mode autoproducteur d'une installation de production autonome existante ? Oui Non
 → Si oui, numéro du compteur : _____
 Vente d'énergie prévue ? Oui Non
 Opération avec batterie prévue ? Oui Non
 Opération insulaire prévue ? Oui Non

Injection au réseau

Phase L1 Phase L2 Phase L3 Multiphasé
 Générateur asynchrone Onduleur triphasé
 Générateur synchrone Onduleur monophasé

Nombre d'unités de production	Type	Constructeur
-------------------------------	------	--------------

Onduleur : dirigé par le réseau dirigé de manière autonome

Inventaire d'installations existantes

	Energie primaire	Première mise en service	Puissance active	Plusieurs parties d'installation ?	Pente du toit (PV)	Orientation (PV)
1				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
2				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
3				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
4				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
5				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

Instructions et check-list concernant la fiche de données d'un équipement de production autonome au réseau d'électricité

L'adresse de production doit être complète et précise (code postal, numéro de maison, rue etc.).

Les documents suivants sont à joindre **obligatoirement** à votre demande :

1. Autorisation de bâtir complète (point rouge délivré par la commune de MERSCH)
2. Extrait du plan cadastral (cadastre parcellaire et plan cadastral) max. 1:1500 (<https://www.geoportail.lu/de/>)
3. Plan d'implantation max. 1:500
4. Tous les documents techniques des composants techniques (p.ex. Onduleur, Générateur, Modules PV, ...)
5. Plans électrique (En cas de plusieurs unités de production)
6. Documentation complète des circuits DC et AC, y compris tous les dispositifs de protection

Puissance active/totale : Pour les systèmes PV : puissance totale des onduleurs

Opération avec batterie : Remplissez le formulaire supplémentaire « **Fiche technique pour système de stockage d'énergie** » de notre site Internet.

Unité de production : unité de production d'énergie électrique (générateur). Pour les systèmes PV, l'information se réfère à l'onduleur.

Dans le cas de **plusieurs parties d'installation**, veuillez remplir les champs « **Pente du toit** » et « **orientation** » avec la partie d'installation principale.

Pour l'**orientation de l'installation**, nous partons de l'ordre suivant : Nord = 0°; Est = 90°; Sud = 180°; Ouest = 270°.

Normes et directives

Les demandeurs assurent que toutes les informations sont exactes et conformes aux règlements applicables. Entre autres les exigences techniques minimales qui sont publiées sur le site d'internet du gestionnaire de réseau (p. Ex. TAB basse et moyenne tension, ...) ainsi que les suppléments complémentaires du gestionnaire de réseau doivent également être respectés.

Pour les installations d'autoproduction avec point de raccordement au réseau basse tension selon VDE-AR-N 4105 :2011-08 :

Certificat de conformité et rapport d'essai pour l'unité (les unités) de production en annexe ? (Un certificat pour chacune unité différente)

Pour les installations d'autoproduction avec point de raccordement au réseau moyenne tension selon BDEW TR EA MS 2008-06 :

(Également pour les installations d'autoproduction qui sont connectés du côté BT mais qui sont fourni du réseau MT du gestionnaire de réseau via une station de transformateur client.)

Pour les installations photovoltaïques, éoliennes, hydroélectriques, géothermiques et à pile à combustible :

Certificat d'unité en annexe (pour chaque unité différente un certificat) ?

Pour les centrales de production à moteur à combustion :

La fiche technique du générateur et / ou le certificat d'unité du fabricant sont-ils en annexe ?

Toutes les demandes de raccordement doivent être signées par un électricien enregistré au Luxembourg. Le numéro de registre de commerce luxembourgeois est requis. Sur demande, les documents d'approbation doivent être soumis à Electris.



Le(s) demandeur(s) accepte(nt) que les données résultant de la connexion de l'installation autoproduction soient stockées par le gestionnaire de réseau Electris à des fins de traitement de données. Tout changement dans la conception ou du système devra immédiatement notifier par écrit !

Electris respecte la législation sur la protection des données personnelles. Les données personnelles figurant dans le présent document seront uniquement traitées aux fins de traitement de la demande. Dans le cadre du règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition. Pour plus d'informations concernant la protection des données personnelles, vous pouvez envoyer un message électronique à RGPD@electris.lu.

Prière de retourner ce formulaire **complété et signé** à : Electris par Hoffmann Frères Energie et Bois s.à r.l., B.P. 22, L-7501 Mersch ou à raccordement@electris.lu.
Veuillez également prendre connaissance des instructions présentes dans le document.

Circuit du système de stockage

Système de stockage dans le circuit de production

Type de l'équipement de production autonome : Solaire Eolienne Hydro-électricité Autres : _____

Système de stockage dans le circuit de consommation

Données du système de stockage

Constructeur	
Type	
Courant de (dé)charge	A
Tension nominale	V

Capacité de stockage

Maximale	kWh		Ah	
Utile	kWh		Ah	

Mode opératoire

Charge à partir du réseau public AC et/ou de la centrale de production et décharge dans le réseau du client ? Oui Non

Charge à partir de la centrale de production et décharge dans le réseau public AC ? Oui Non

Instructions et remarques relatives respectivement une check-list concernant la fiche de données pour les systèmes de stockage au réseau d'électricité d'Electris

Les documents suivants sont à joindre **obligatoirement** à votre demande :

1. Autorisation de bâtir complète (point rouge délivré par la commune de MERSCH)
2. Tous les documents techniques des composants techniques (p.ex. onduleur)
3. Plans électrique (En cas de plusieurs unités de production)
4. Documentation complète des circuits DC et AC, y compris tous les dispositifs de protection

Normes et directives

Les demandeurs assurent que toutes les informations sont exactes et conformes aux règlements applicables. Entre autres les exigences techniques minimales qui sont publiées sur le site d'internet du gestionnaire de réseau (p. Ex. TAB basse et moyenne tension, ...) ainsi que les suppléments complémentaires du gestionnaire de réseau doivent également être respecté.

Ce formulaire est une demande d'obtention d'une rémunération pour injection d'énergie au réseau. Nous rappelons que vous pouvez uniquement injecter de l'énergie dans le réseau public si cette énergie est incluse dans un groupe d'équilibrage.

Prière de retourner ce formulaire **complété et signé** à : Electris par Hoffmann Frères Energie et Bois s.à r.l., B.P. 22, L-7501 Mersch ou à raccordement@electris.lu. Veuillez également prendre connaissance des instructions présentes dans le document.

Forme de rémunération

J'ai l'intention de...

... vendre l'énergie en cadre du MDC à Electris en tant qu'opérateur de réseau.

... vendre l'énergie à un fournisseur de mon choix.

Nom du fournisseur (si connu) : _____

En outre, j'ai droit à une prime de marché conformément à la législation luxembourgeoise actuellement en vigueur.

Le signataire déclare sur l'honneur que, si l'exploitant de l'unité de production est une personne morale, celle-ci n'est pas une entreprise en difficulté au sens du droit de l'Union européenne.

Après expiration du tarif de rachat garanti

Après expiration du tarif de rachat garanti, j'ai l'intention de...

... continuer à vendre l'énergie à Electris en tant qu'opérateur de réseau.

... vendre l'énergie à un fournisseur de mon choix.

Nom du fournisseur (si connu) : _____

Tarif autoproducteur

Tarif standard (Composante de disponibilité)

Tarif « flat-rate »

Conditions à remplir pour l'octroi du tarif « flat-rate » :

Condition 1	L'autoproduteur qui souhaite bénéficier de ce tarif doit être capable de réduire durablement sa puissance maximale prélevée du réseau. A cet effet il doit indiquer un niveau de puissance souscrite inférieur à son actuel niveau de puissance. L'énergie primaire doit être de type renouvelable.	
Condition 2	Une installation de comptage, conforme aux TAB-BT, composée de 2 compteurs intelligents communicants.	
Condition 3	<ul style="list-style-type: none"> Installation d'une unité de stockage d'électricité intégrée dans le circuit de production <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non 	et / ou
	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des flux (réduction de la puissance prélevée) moyennant effacement de la consommation par un pilotage intelligent de la charge. <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non 	
	Nom du produit : _____	Nom du fournisseur : _____
	La notification par laquelle votre électricien devra certifier la présence d'une unité de stockage ou d'un système de gestion des flux vous parviendra par courrier.	
Condition 4	La production d'électricité du site doit être conçue pour couvrir au moins 50% de la consommation totale annuelle. Un contrôle annuel sera effectué. Si Electris constate une non-conformité, le client sera facturé rétroactivement selon le tarif standard (Composante de disponibilité) pour l'exercice en cours.	

Choix de la puissance souscrite (kVA) pour l'utilisation du réseau

	Puissance souscrite kVA (A)		Puissance souscrite kVA (A)
<input type="checkbox"/>	4,2 (10)	<input type="checkbox"/>	27,7 (50)
<input type="checkbox"/>	6,9 (16)	<input type="checkbox"/>	34,6 (63)
<input type="checkbox"/>	11,1 (25)	<input type="checkbox"/>	43,6 (80)
<input type="checkbox"/>	17,3 (32)	<input type="checkbox"/>	55,4 (100)
<input type="checkbox"/>	22,2 (40)	<input type="checkbox"/>	

Instructions et remarques relatives concernant la forme de rémunération pour injection d'énergie au réseau d'électricité d'Electris

L'**injection au réseau électrique** d'Electris ne peut avoir lieu qu'après la présentation d'un contrat de rachat valable. Si l'exploitant de l'installation demande une rémunération pour l'énergie, le contrat de rachat doit être conclu avant la mise en service de l'installation.

MDC : Mécanisme de compensation (<https://web.ilr.lu/>)

L'autoprodacteur est facturé selon sa puissance souscrite en **mode « flat-rate »**. La redevance à payer est indépendante de la quantité d'énergie prélevée ou injectée et se limite à une redevance mensuelle fixe qui varie en fonction de la puissance souscrite, inférieure ou égale à sa puissance de raccordement au réseau. La durée minimale de souscription au tarif fixe pour autoprodacteur BT capable de gérer les flux d'électricité est d'une année.

Le tarif « **flat rate** » couvre :

- Les frais d'utilisation réseau
- Les frais de gestion et d'administration ainsi que la réservation et la programmation dans les compteurs intelligents d'une puissance souscrite de prélèvement
- La location des compteurs et les frais en relation avec l'activité de comptage dont font notamment partie l'acquisition et la mise à disposition des données de comptage, la gestion informatique et la facturation